

Évaluation d'un collège doctoral
(ou structure équivalente)

COLLÈGE DES ÉCOLES DOCTORALES NORMANDES

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Rapport publié le 12/05/2021



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Michel Petit, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Membres du comité d'experts

Président : M. Michel Petit, Université de Bordeaux

Expert(e)s : Mme Rosa Campos, Université Clermont Auvergne
Mme Mäïder Estecahandy, ALSTOM, Séméac Tarbes
M. Laurent Micouin, Université de Paris
M. Daniel Serra, Université de Montpellier

Conseillère scientifique représentante du Hcéres :

Mme Jacqueline Vauzeilles

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2020-2021 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN NOVEMBRE 2020 ET D'ENTRETIENS EN VISIOCONFÉRENCE EN JANVIER 2021

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

Présentation du collège doctoral

Le Collège des écoles doctorales normandes (CED), mis en place et doté de son premier directeur en 2016, est une structure interne de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Normandie Université. Il est en charge de la formation doctorale au sein de la ComUE, établissement qui assure depuis le 1er janvier 2017 le portage du diplôme de doctorat pour ses membres, les universités de Caen Normandie (UCN), Le Havre Normandie (ULHN), Rouen Normandie (URN), l'Institut national des sciences appliquées de Rouen (INSA Rouen), l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen (ENSICAEN). L'École nationale supérieure d'architecture de Normandie (ENSA Normandie) est également membre fondateur de la ComUE, qui compte par ailleurs comme associés une dizaine d'autres établissements ou écoles supérieures (écoles d'ingénieurs, écoles d'art, etc.) du périmètre normand.

Le CED, dirigé par un directeur, vice-président chargé de la formation doctorale au sein de l'équipe de direction de la ComUE, réunit les huit écoles doctorales (ED) accréditées du périmètre normand, auxquelles sont rattachées une centaine d'unités de recherche (UR). Les deux grands domaines disciplinaires des sciences humaines et sociales (SHS) et sciences-technologies-santé (STS) sont couverts par quatre ED chacun. Les ED, portées par la ComUE et co-portées par les établissements membres, sont toutes implantées sur chacun des trois sites principaux (Caen, Le Havre, Rouen) et leur direction compte un directeur ou directeur adjoint pour chaque établissement concerné. Les doctorants sont inscrits dans l'un ou l'autre des quatre établissements d'inscription, membres fondateurs de la ComUE (UCN, ULHN, URN, INSA Rouen, les inscriptions de l'ENSICAEN étant déléguées à l'UCN) et effectuent leurs travaux dans ces établissements ou, par convention, dans des établissements associés ou partenaires.

Les effectifs sont de l'ordre de 1 800 doctorants (1 831 en 2019/2020), dont un peu moins de 10 % d'inscrits chacun pour l'ULHN et l'INSA Rouen, le reste étant réparti à égalité entre l'UCN (y compris les doctorants ENSICAEN) et l'URN. Les inscriptions annuelles sont de 400 à 420 nouveaux doctorants (415 en 2019/2020) et les soutenances annuelles de 370 (chiffre 2019 et moyenne sur les cinq années précédentes). Le potentiel d'encadrement est de 1 227 personnels habilités à diriger des recherches (HDR) en 2019, dont les deux tiers en STS.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par domaine

Positionnement institutionnel du collège

Le positionnement institutionnel du CED est marqué par son statut de structure interne de la ComUE Normandie Université, qui assure, depuis le 1er janvier 2017, le portage du doctorat pour ses membres, conduisant à la délivrance du diplôme de « Docteur de Normandie Université ». Le collège est ainsi bien identifié comme la structure communautaire en charge de la formation doctorale dans l'ensemble du territoire normand, par les établissements membres et les établissements associés qui accueillent des doctorants ainsi que par la Région Normandie, dont le soutien fort constitue un atout majeur. Les perspectives d'évolution de la ComUE figurent, dans l'analyse SWOT (*Strengths - Weaknesses - Opportunities - Threats ; Forces - Faiblesses - Opportunités - Menaces*) fournie dans le dossier remis au Hcéres, parmi les menaces. Les entretiens ont permis d'éclaircir ce point : l'évolution amorcée vers un statut d'Établissement public expérimental (ordonnance du 12 décembre 2018) témoigne simplement d'un souhait d'allègement de la gouvernance de la part des établissements, qui confirment dans le même temps leur fort engagement continu. Ceci apparaît plutôt comme une opportunité pour le collège, notamment en vue de la rédaction, annoncée dans le projet, du règlement intérieur qui lui fait actuellement défaut.

Ce positionnement, souligné par le titre de vice-président de la ComUE chargé de la formation doctorale conféré au directeur du collège, implique, pour le pilotage de la politique doctorale et de sa mise en œuvre, des relations essentielles avec les établissements membres et les huit écoles doctorales regroupées au sein du collège : ED *Droit Normandie* (ED DN) ; ED *Économie-Gestion Normandie* (ED EGN) ; ED *Homme, sociétés, risques, territoire* (ED HSRT) ; ED *Histoire, mémoire, patrimoine, langage* (ED HMPL) ; ED *Normande de biologie intégrative santé environnement* (ED nBISE) ; ED *Normande de chimie* (ED NC) ; ED *Mathématiques, information, ingénierie des systèmes* (ED MIIS) ; ED *Physique, sciences de l'ingénieur, matériaux, énergie* (ED PSIME). Toutes les écoles, portées par la ComUE et co-portées par les établissements, sont présentes sur les trois sites principaux (Caen, Le Havre, Rouen) et il est à noter, ce qui contribue à renforcer le positionnement pleinement régional de la formation doctorale, que deux de ces écoles (PSIME et MIIS) sont issues de la restructuration au 1er janvier 2017 de deux écoles de site (l'une à Caen, l'autre à Rouen) d'organisation thématique différente.

Le positionnement institutionnel du collège et ses modes de fonctionnement, associant les équipes de direction des établissements et des ED, en lien avec les services des établissements (Observatoires notamment) et de la ComUE, lui permettent de disposer d'une bonne connaissance des acteurs impliqués dans les études doctorales sur les différents sites. Mise à jour et partagée lors des séances de préparation de l'autoévaluation, elle porte notamment sur les réalités du fonctionnement des ED. Elle concerne aussi, utilement présentée sous forme de tableaux de synthèse dans le dossier "Bilan" remis au Hcéres, la connaissance fine de données quantitatives d'ensemble et par ED, notamment en matière d'effectifs de doctorants, de potentiel d'encadrement, de financement des thèses, d'emploi. On relève en revanche peu de données permettant d'apprécier la connaissance que le collège peut avoir en ce qui concerne les unités de recherche (UR) et les disciplines elles-mêmes, au-delà du nombre d'UR (95) et de l'indication d'un équilibre global entre les grands secteurs SHS et STS (quatre ED et un peu plus de 900 doctorants par grand secteur). De telles données, utiles pour la vision d'ensemble, pourraient sans doute être extraites de l'application SyGAL (Système de gestion et d'accompagnement doctoral) développée au sein de la ComUE depuis 2018, dont l'intérêt est déjà manifeste pour réunir des données, précédemment limitées aux établissements d'inscription, sur les thèses soutenues et en cours. Il serait également utile que le statut d'inscription à temps plein ou à temps partiel soit pris en compte pour les dérogations et l'analyse des données sur la durée des thèses. On rappelle qu'il est en tout état de cause nécessaire, pour être en conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016, de le mentionner dans la Convention de formation.

L'intégration du collège dans des réseaux nationaux et internationaux est inégale. Le CED est membre depuis 2017 du Réseau national des collèges doctoraux (RNCD) et indique quelques relations ponctuelles avec d'autres collèges doctoraux (partage d'expérience sur le dispositif "Maisons du doctoral" ; collaboration à l'occasion de Doctoriales® ; relectures externes). Il ne mentionne en revanche pas d'appartenance à des réseaux internationaux, comme par exemple l'EUA-CDE (*European university association – Council for doctoral education*). Il gagnerait à envisager de s'en rapprocher et, plus généralement, à chercher à renforcer son positionnement international, qu'il identifie lui-même comme un aspect clairement perfectible de son bilan.

L'ancrage régional du collège constitue un point fort de son positionnement. Le fort soutien de la Région Normandie, déjà signalé comme un atout majeur, se traduit notamment, dans le cadre du dispositif régional RIN (Réseau d'intérêt normand), par le financement annuel de 100 contrats doctoraux, répartis à égalité entre financements complets (« RIN100 ») et partiels (50 %, « RIN50 ») et la participation au financement de formations transversales (appel d'offre annuel « RIN Action Sup' ») ou à d'autres soutiens spécifiques (« RIN International »). Il existe également des liens de partenariat régulier avec les acteurs régionaux de la promotion de la culture scientifique, technique et industrielle (« Relais d'Sciences » à Caen, « Science Action » à Rouen).

Les liens avec le monde socio-économique apparaissent limités au niveau du collège, qui y voit lui-même un domaine où il devra « œuvrer pour s'inscrire dans une trajectoire ascendante », ce à quoi on ne peut que l'encourager. Ces liens sont effectivement limités si l'on ne prend en compte que les deux modules de formation transversale dans lesquels interviennent des professionnels mais l'on peut penser que le bilan ne met pas suffisamment en valeur les liens, certainement plus forts dans certains secteurs disciplinaires, qui peuvent exister à d'autres niveaux, notamment celui des ED et des UR. Le collège a donc un rôle d'ensemblier à jouer dans ce domaine aussi. La direction semble aller dans ce sens, indiquant lors des entretiens qu'elle se propose d'évaluer le réel potentiel du bassin normand et de s'attacher à identifier les relais internes voire externes afin de définir une stratégie pertinente et adaptée au contexte local préalablement à toute action. La mise en place récente dans le périmètre de la ComUE d'une école universitaire de recherche (EUR XL-Chem) et de deux *Graduate schools* (GS MES, GS MinMacs), chacune revendiquant un volant international fort, pourrait constituer un atout dans ce domaine.

Compétences et activités du collège doctoral

Les compétences et activités du CED, structure interne de la ComUE Normandie Université, s'inscrivent dans le cadre général fixé par l'arrêté du 25 mai 2016 et dans le cadre particulier qui fait de la ComUE le porteur statutaire, pour l'ensemble des établissements membres, du doctorat et de la formation doctorale organisée au sein des écoles doctorales, elles-mêmes co-portées par les établissements. Le rôle du CED apparaît en ce sens plus large et plus fort que celui de délégataire de certaines missions transférées par les écoles et c'est bien en termes de structure chargée de « la coordination de la politique de formation doctorale sur le territoire » et d'« instance d'animation, de coordination et de pilotage de la formation doctorale » qu'il se présente lui-même. Ce positionnement assumé permet d'éclairer ses modalités d'organisation et de fonctionnement (v. *infra*) de même que la nature et le bilan de ses actions, de portée variable selon qu'il agit comme opérateur par délégation ou comme instance plus politique de concertation en vue d'une harmonisation des règles et des pratiques. Chacun des grands domaines d'évaluation des écoles doctorales (fonctionnement; encadrement et formation des doctorants; suivi du parcours professionnel des docteurs) participe de ces deux aspects complémentaires de son rôle.

En matière de fonctionnement des ED et de conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016, le bilan du collège comporte notamment l'élaboration et le partage de documents communs, tels que la Charte du doctorat et la Convention de formation (y compris en version anglaise) ou les conventions de cotutelle internationale, l'organisation d'activités de promotion et de valorisation, ainsi qu'un rôle déterminant dans l'organisation du processus d'autoévaluation (v. *infra*). La démarche d'harmonisation en ce qui concerne la mise en place de règlements intérieurs dans toutes les ED, si elle a permis de produire une trame commune impliquant de fixer des règles précises sur un certain nombre de points, n'a pas fixé de règles minimales. Les règles restent donc variables selon les ED, notamment en ce qui concerne l'obligation (ou l'existence d'un seuil) de financement de thèse et les modalités d'organisation des concours pour l'attribution des financements. On note toutefois à cet égard que, depuis 2018, l'UCN et l'URN confient au collège la répartition de leurs « contrats doctoraux établissement » entre les ED, qui organisent ensuite leurs concours. De façon générale, on comprend que le collège, soucieux de ne pas brusquer ni affaiblir les ED, y compris dans leur propre positionnement vis-à-vis des unités de recherche et des directions de thèse, envisage explicitement la rédaction des règlements intérieurs comme « un levier précieux pour faire évoluer le fonctionnement global des ED et pour réduire certaines spécificités selon les établissements d'inscription ». La mise en place de règlements intérieurs peut donc être considérée comme une avancée significative en soi.

En matière d'encadrement des doctorants, la fixation de règles précises et explicites dans le cadre de la trame commune est largement du ressort des ED, notamment en ce qui concerne les Comités de suivi individuel (composition, modalités de fonctionnement). Le collège, attaché à faciliter et promouvoir une démarche de convergence, fixe des principes généraux, par exemple en ce qui concerne le nombre maximum de doctorants par encadrant (3 en STS, 6 à 8 en SHS), ou le principe d'un minimum de formation préalable à la soutenance.

En matière de formation, le collège joue un rôle de coordinateur pour l'organisation de l'offre de formations transversales et professionnalisantes, constituée d'un riche catalogue représentant un volume total de 600 heures réparties sur une quarantaine de modules proposés sur les trois sites, ainsi que pour les Doctoriales et un séminaire spécifique (« Créer et innover »). Il produit et diffuse des livrets d'information sur cette offre. L'autre partie de l'offre de formations, d'orientation scientifique thématique est du ressort de chaque ED. La mise en place du portfolio, simplement mentionné en lien avec les développements à venir de l'application SyGAL, devrait être envisagée rapidement, en conformité avec l'arrêté du 25 mai 2016.

En matière de suivi du parcours professionnel des docteurs, le collège joue un rôle de coordination des enquêtes sur la poursuite de carrière réalisées par les Observatoires des établissements. On note que le taux de réponse aux enquêtes reste un peu bas (63 % en moyenne, 44 % pour les étrangers) pour pouvoir tirer des conclusions permettant de s'en servir comme outil de pilotage pour les ED. Le collège mentionne ce point parmi ses points faibles.

Organisation, fonctionnement et pilotage du collège

L'organisation et les modalités de fonctionnement du CED découlent de son statut de structure interne de la ComUE Normandie Université et des pratiques qui se sont imposées depuis sa création. Elles sont appelées à être précisées, en fonction des évolutions de la ComUE, dans le règlement intérieur dont la rédaction est annoncée dans le projet.

Le collège est dirigé par un directeur, vice-président chargé de la formation doctorale, nommé par le Conseil académique de la ComUE sur proposition du Conseil des membres. Il n'y a pas de direction

adjointe. Le directeur réunit régulièrement (tous les deux mois et, dans la période récente, tous les mois) une sorte de conseil plénier, qui n'est pas nommé "Conseil" mais simplement lui aussi désigné sous l'appellation CED, dont la composition théorique (près d'une centaine de membres) inclut les responsables et représentants des huit écoles doctorales (directeurs et directeurs adjoints, gestionnaires, représentants élus des doctorants aux conseils) ainsi que les responsables des structures et services chargés de la recherche au sein des établissements (vice-présidents, directeurs, responsables de pôle). Il n'existe pas de Bureau du CED ni de commissions permanentes mais des groupes de travail ponctuels sont mis en place sur certains sujets. Les travaux du CED en séance, auxquels participent régulièrement une cinquantaine de membres et également, depuis septembre 2020, des représentants invités de la Région, sont précédés d'une « pré-réunion » avec les responsables politiques et stratégiques des établissements et suivis d'un compte rendu largement diffusé. Les décisions du collège sont, le cas échéant, présentées pour validation aux instances compétentes de la ComUE. Les instances compétentes des établissements membres, également destinataires d'un bilan annuel de l'activité du CED, sont régulièrement informées. Le suivi des activités peut en outre être assuré par un tableau de suivi des dispositifs, dont une illustration a été présentée lors de l'entretien plénier avec le comité Hcéres. L'ensemble traduit un fonctionnement effectivement collégial, bien accepté par les acteurs, au prix d'une certaine lourdeur pour la direction et les membres du CED. Le règlement intérieur pourrait sans doute envisager, sans préjudice du principe de collégialité, la mise en place d'instances ordinaires de gouvernance (directoire, bureau, etc.) plus légères.

Les moyens humains, matériels et financiers mis à disposition du collège, ou plus exactement de la formation doctorale, imbriquent les moyens propres du collège et ceux des établissements co-porteurs des ED. Les moyens humains propres au collège comportent un responsable administratif à temps plein (ingénieur d'études, affecté à la ComUE) depuis mars 2020 et un responsable coordinateur des thèses à temps partiel (15 %). Le poste du responsable administratif, seul collaborateur administratif direct du directeur, apparaît comme un rouage essentiel d'interface, qu'il serait certainement utile et bienvenu d'envisager de renforcer par un deuxième emploi, de profil gestionnaire, avec les autres services de la ComUE (services financiers, de ressources humaines, de communication) et les personnels, plus nombreux, affectés par les établissements dont ils dépendent à la formation doctorale et aux ED (responsables de pôles doctoraux, gestionnaires d'ED). Ils représentent au total 16,2 emplois ETP (équivalent temps plein) : 7 UCN, 5,5 URN, 2,2 ULHN, 1,5 INSA. La gestion des ED et l'accueil et accompagnement des doctorants sont assurés dans le cadre des Maisons du doctorat qui, créées en 2017/2018, regroupent sur les trois principaux sites (Caen, Le Havre, Rouen) les gestionnaires de toutes les ED dans un dispositif mutualisé de guichet unique pour les doctorants. Elles hébergent également des salles dédiées. Ce dispositif, bien perçu par les acteurs concernés, permet d'assurer une présence de proximité pour les doctorants des sites principaux de ce territoire étendu.

Le budget du collège, d'un montant annuel de l'ordre de 300 000 euros, est marqué par une certaine complexité dans l'organisation du circuit des versements et reversements, des établissements au CED et du CED aux ED, qu'il pourrait être avantageux de chercher à simplifier. Il semble que la question du circuit budgétaire pourrait être reliée à celle des droits d'inscription, en lien avec la suggestion d'un précédent rapport du Hcéres qui évoquait « une réflexion à mener sur la pertinence du transfert de l'inscription au niveau de Normandie Université ». Les principales ressources récurrentes sont constituées des dotations affectées par les établissements à la formation doctorale, transférées à la ComUE selon une clé de répartition prenant en compte les effectifs et le nombre de soutenances (212 000 euros en 2019), du financement de la Région Normandie (38 000 euros en 2018, 39 000 euros en 2019) et des cotisations des établissements membres et des établissements associés). Quant aux dépenses, la part de budget provenant des établissements (212 000 euros en 2019) est ensuite répartie entre les ED co-portées, chaque ED recevant une part fixe de 5 000 euros et une part variable prenant en compte les nombres de doctorants et de soutenances. Le reste du budget assure principalement le financement d'actions communes d'ordre événementiel (cérémonie de remise des diplômes ; organisation du concours MT180 ; etc.) ou d'activités de formation effectuées par des prestataires externes (formations transversales ; séminaires spécifiques ; etc.). On note avec intérêt la mutualisation bien comprise qui permet aux formations assurées par des enseignants-chercheurs des établissements d'être prises en charge sur leur service, quel que soit le lieu où les formations sont organisées.

Le collège, attentif aux questions de communication, utilise largement, en s'appuyant sur le service dédié de la ComUE et en lien avec les ED, les moyens classiques de communication (réunions d'accueil, listes de diffusion, documents d'information, livrets sur l'offre de formation, etc.). Il s'efforce en cela de répondre aux besoins exprimés lors d'une enquête organisée en 2018 à l'initiative des doctorants.

Autoévaluation

Le CED a mis en place une procédure d'autoévaluation très complète associant et impliquant largement l'ensemble des parties prenantes de la formation doctorale, tout au long de ses différentes étapes, depuis la mise en place d'un groupe de travail spécifique en août 2019 et les réunions mensuelles du CED en 2019/2020 jusqu'à la production du document final à l'automne 2020 (rédigé par l'actuelle direction, en concertation étroite avec la précédente direction et soumis pour relecture aux équipes de direction des ED et des établissements membres). La procédure, attentive à la prise en compte des critères et domaines d'évaluation du Hcéres et des points signalés lors des précédentes évaluations des ED, a utilement contribué à nourrir et cadrer aussi l'autoévaluation des ED. L'ensemble du processus, dont on comprend qu'il ait été jugé « long et chronophage » lors du retour d'expérience d'octobre 2020, débouche sur une analyse pertinente et lucide des points forts et des points d'amélioration du bilan du CED et, plus généralement, de la formation doctorale.

Projet

Le projet se décline en un ensemble diversifié de mesures, de nature et de portée variables, regroupées par domaines ou rubriques d'implication du collège (fonctionnement ; encadrement et formation des doctorants ; suivi du parcours professionnel des docteurs). Il comporte notamment, ce qui constitue un élément nouveau et sans doute déterminant pour la suite, l'annonce d'un futur règlement intérieur du CED, qui « sera construit de manière à décrire et stabiliser son organisation et son pilotage, ses moyens humains et financiers et (re)définira aussi le projet doctoral sur le territoire normand (depuis la première inscription jusqu'à la poursuite de carrière) en précisant le périmètre de la coordination mise en œuvre par le CED ». La rédaction de ce règlement aux objectifs ambitieux gagnerait à être engagée dès que possible en fonction des évolutions, désormais en voie de finalisation, de la ComUE. D'autres éléments du projet, dont certains correspondent à des groupes de travail de mise en place récente, portent par exemple sur le renforcement de la communication sur la formation doctorale en direction de publics ciblés (doctorants ; directions d'UR et de thèse ; grand public ; monde socio-économique), la création d'un label doctorat RSDD (responsabilité sociétale, développement durable), la poursuite du processus d'harmonisation des dispositifs d'accompagnement des doctorants, la poursuite du développement de l'application SyGAL, l'activation de l'association de doctorants et de docteurs Normandie Doc'.

Si, de façon générale, l'on aurait pu attendre ou souhaiter un projet plus fortement structuré autour de quelques axes forts prioritaires et accompagné d'un échéancier et de quelques indicateurs précis de faisabilité, le projet apparaît, tel qu'il est présenté, raisonnable et bien inscrit dans la continuité du travail accompli depuis la création du CED et de son autoévaluation.

Appréciation globale

Le Collège des écoles doctorales normandes, structure interne dédiée à la formation doctorale de la ComUE Normandie Université, se présente comme l'instance d'animation, de coordination et de pilotage de la formation doctorale sur le territoire normand. La nature de son rôle ainsi défini est bien reconnue par les établissements, notamment en termes de moyens humains dédiés à la formation doctorale et aux ED, le collège ne disposant en propre que d'un emploi de responsable administratif, et de moyens financiers, où le circuit budgétaire apparaît un peu lourd. Son positionnement est également bien reconnu par la Région Normandie, dont le soutien fort (financement de contrats doctoraux notamment) constitue un atout majeur pour la formation doctorale. Le collège a su, avec le soutien et la participation des établissements membres et des huit écoles doctorales qu'il regroupe, se doter d'un fonctionnement véritablement collégial qui, malgré une certaine lourdeur, a permis de réaliser depuis sa création des avancées dans la conception et la mise en œuvre de la politique de formation doctorale.

De façon générale, le bilan du collège, dont on mesure ce qu'il doit à l'implication personnelle de sa direction et à la participation de ses membres, traduit, dans l'esprit, un souci assumé de promouvoir une démarche volontariste de convergence dans l'organisation et le fonctionnement de la formation doctorale, y compris dans ce qui reste relever de la compétence propre des écoles elles-mêmes. C'est dans la promotion de cette démarche que réside une part importante de sa plus-value, même si la convergence, réalisée sur certains points comme la production de documents communs (Charte du doctorat, Convention de formation, etc.), n'est pas toujours aboutie sur d'autres. Il est en tout cas conscient que certains aspects restent à développer (mise en place du portfolio par exemple) et que l'harmonisation des règles et pratiques reste à poursuivre et renforcer. On observe à cet égard que, si l'action du collège a été déterminante dans la démarche nécessaire de mise en place d'un règlement intérieur dans toutes les écoles et la définition d'une trame commune, les règles fixées par chaque école restent variables, sur des aspects aussi fondamentaux que les règles en matière de

recrutement ou de financement. La plus-value du collège reste dans une large mesure à construire en matière de relations internationales et de relations avec le monde socio-économique, où il devra chercher à identifier les moyens de s'appuyer sur les relations existant nécessairement dans certains domaines disciplinaires à d'autres niveaux (ED, unités de recherche, EUR et GS) pour développer pleinement là aussi son rôle d'animation, de coordination et de pilotage, comme il le fait avec succès en matière de communication, d'actions de promotion du doctorat, d'organisation de l'offre de formations transversales et d'autres initiatives appropriées au cadre large de son positionnement.

Points forts

- Positionnement institutionnel fortement identifié permettant d'intégrer l'ensemble des acteurs de la formation doctorale au niveau de l'ensemble territorial.
- Soutien fort et remarquable de la Région.
- Qualités de fonctionnement collégial nourries par une forte implication de la direction, une démarche partagée d'autoévaluation constructive.
- Effet fédérateur de la mise en place volontariste d'outils communs et pratiques partagées au service de la formation doctorale et des doctorants (notamment : SyGal, Maisons du doctorat).
- Attention soutenue aux questions d'information et communication en direction des acteurs et partenaires.
- Maîtrise du cadre réglementaire et institutionnel permettant de mettre en œuvre avec dynamisme un rôle fort de pilotage et coordination de la politique

Points faibles

- Ouverture internationale encore insuffisante.
- Relations perfectibles avec le monde socio-économique.
- Harmonisation incomplète en matière de recrutement et encadrement des doctorants, et suivi perfectible du parcours professionnel des docteurs (taux de réponse à améliorer).

Recommandations

À l'attention du collège doctoral

Il serait souhaitable de :

- Procéder rapidement, dès que les évolutions annoncées de la ComUE permettront de connaître précisément le nouveau cadre institutionnel et d'en mesurer les incidences sur la formation doctorale, à la rédaction du règlement intérieur du collège, en envisageant l'opportunité d'en formaliser les organes de direction (Direction, Bureau, Conseil, etc.).
- Poursuivre et renforcer, sans préjudice des compétences propres des ED, la démarche de convergence en matière de règles de recrutement, financement et encadrement des doctorants, en veillant à la conformité avec les textes de référence (statut d'inscription à temps plein ou à temps partiel ; portfolio) et en envisageant de prendre en compte les résultats d'harmonisation dans la répartition des budgets des ED.
- Poursuivre et renforcer le suivi de ses activités en mettant en œuvre l'outil de suivi des dispositifs présenté dans le projet et en envisageant l'opportunité et la faisabilité de se doter d'un outil de contrôle de trajectoire, notamment sur les aspects qui peuvent être quantifiés en termes de valeurs cibles.
- S'attacher à définir, en lien avec les ED et les services chargés des relations internationales au sein de la ComUE et des établissements ainsi que de la Région, les aspects d'ouverture à l'international où le collège peut le plus utilement apporter sa plus-value, à l'exemple du soutien annoncé dans le projet à la mobilité sortante et de son action en matière de production de documents en anglais.
- S'attacher à définir, en lien avec les ED et les services compétents des établissements, les aspects de partenariat avec le monde socio-économique où le collège peut le plus utilement apporter sa plus-value.

- S'attacher à définir les mesures à prendre en matière de suivi du parcours professionnel des docteurs pour contribuer à renforcer la représentativité des résultats (amélioration des taux de réponse ; prise en compte des docteurs de plus de 35 ans) et permettre aux ED une meilleure exploitation des résultats « comme outils de communication et de pilotage ».

À l'attention des établissements

Il serait souhaitable de :

- Envisager, à la lumière des évolutions en cours ou à venir du cadre institutionnel, la possibilité de simplifier le circuit de fonctionnement de la formation doctorale en matière budgétaire ainsi que l'opportunité de mener, comme le suggérait un précédent rapport du Hcéres, une réflexion « sur la pertinence du transfert de l'inscription [des doctorants] au niveau de Normandie Université ».
- Envisager la possibilité d'affecter au collègue un deuxième emploi administratif permettant de seconder en qualité de gestionnaire le responsable administratif, seul emploi propre au collègue.

Observations des établissements

Innocent MUTABAZI

Administrateur provisoire de Normandie Université
tél. +33 (0)2 31 56 69 57
e-mail presidence@normandie-univ.fr

Caen, le 16 avril 2021

L'Administrateur provisoire de Normandie Université

à

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de
l'enseignement supérieur (Hcéres)
A l'attention de Mme Lynne Franjié
Directrice du Département d'Évaluation des Formations

Affaire suivie par Matthieu LEUILLIER

Responsable administratif du Collège des Ecoles
Doctorales
tél. +33 (0)6.07.48.96.50
e-mail : matthieu.leuillier@normandie-univ.fr

Réf : 2021-042/ML

OBJET Évaluation du Collège des Écoles doctorales

Madame la Directrice,

Au nom de ses membres fondateurs et de ses membres associés ou partenaires, qui sont partie prenante à la formation doctorale sur le territoire normand, la ComUE Normandie Université remercie vivement les membres du comité Hcéres pour la qualité des échanges dans le cadre de l'évaluation du Collège des Écoles doctorales. Nous remercions également le conseiller scientifique du Hcéres pour son accompagnement dans la préparation des visites.

L'ensemble des points forts et des points perfectibles soulignés dans le rapport d'évaluation nous sera très utile pour préparer le projet du CED pour le prochain contrat.

Bien cordialement.

L'Administrateur provisoire de Normandie Université



Innocent MUTABAZI

Caen, le 13 avril 2021

Le Président de l'Université de Caen Norman
die

à

Monsieur le Président du Hcéres

RÉFÉRENCE COURRIER : PRESIDENCE-04-12-1

AFFAIRE SUIVIE PAR : MME ANNIE CLAUDE GAUMONT

OBJET : Réponse aux points d'attention mentionnés par le comité du Hcéres du CED de Normandie Université

Madame, Monsieur,

L'Université de Caen-Normandie souhaite, au nom de l'ensemble de ses services, exprimer ses remerciements aux experts du Hcéres pour le travail effectué et pour la qualité de l'analyse réalisée.

Le Collège des Ecoles Doctorales (CED) assure depuis, le 1er janvier 2017, le portage du doctorat pour les membres de la ComUE Normandie Université dont l'Université de Caen Normandie (UCN), conduisant à la délivrance du diplôme de *Docteur de Normandie Université*. Le CED assure le pilotage de la politique doctorale et de sa mise en œuvre pour les huit écoles doctorales normandes qui sont toutes présentes sur les trois sites principaux (Caen, Le Havre, Rouen)

En préambule, l'Université de Caen Normandie souhaite féliciter le CED pour la qualité du travail réalisé aussi bien en termes d'animation et de pilotage de la formation doctorale que d'harmonisation des procédures entre les Ecoles Doctorales (ED) et les différents établissements (charte, convention de formation, etc). Elle réaffirme son soutien plein et entier au CED qui permet d'assurer une coordination efficace à l'échelle du territoire des huit écoles doctorales normandes et souligne son fonctionnement collégial, qui associe les équipes de direction des établissements et des ED, et les services des établissements et de la ComUE.

Concernant les questions du Hcéres portant sur l'organisation et les modalités de fonctionnement du CED, comme évoqué dans le rapport, elles « *découlent de son statut de structure interne de la ComUE Normandie Université et des pratiques qui se sont imposées depuis sa création. Elles sont appelées à être précisées, en fonction des évolutions de la ComUE, dans le règlement intérieur dont la rédaction est annoncée dans le projet* ». L'Université de Caen Normandie partage cette analyse et considère que l'évolution des statuts de la ComUE sera l'opportunité de rediscuter l'ensemble des attributions du CED afin « *d'envisager, à la lumière des évolutions en cours ou à venir du cadre institutionnel, la possibilité de simplifier le circuit de fonctionnement de la formation doctorale en matière budgétaire* ». Ce travail se fera en concertation avec l'ensemble des partenaires de Normandie Université dans un soutien réaffirmé de l'Université de Caen-Normandie au Collège des Ecoles Doctorales.

Le Président de l'Université de Caen Normandie

Pr le Président et par délégation
La Vice-Présidente
de la Commission
de la Recherche

Annie-claude GAUMONT

Le Havre, le 9 avril 2021

Le Président de l'université

à

Monsieur le Président du comité d'experts HCERES
du collège des Ecoles Doctorales de Normandie
Université

Mesdames et Messieurs les experts

PRESIDENCE

PLDS.CP.AT.21/ 20684

Objet : réponses aux recommandations proposées par le comité HCERES du Collège des Ecoles Doctorales

Monsieur le Président,

Je remercie les membres du comité d'experts HCERES pour la qualité du travail accompli et le rapport complet et synthétique fourni. Il met en exergue la qualité du travail de coordination, d'homogénéisation et de concertation qui a fait suite à la mise en place du collège en 2016 et réalisé au cours de cette période.

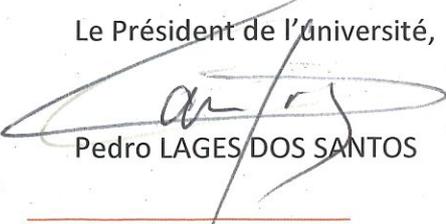
L'université Le Havre Normandie, membre fondateur de la COMUE, est convaincue de l'intérêt de fédérer au niveau normand une formation doctorale de qualité pour l'obtention d'un diplôme de doctorat reconnu au niveau national et international et souhaite souligner la qualité du travail réalisé par le CED.

L'université Le Havre Normandie s'investit dans cette démarche et en coordination avec les ED et le CED au travers de ses personnels dédiés au sein de la maison du Doctorat et dans l'ensemble de ces services administratifs. C'est aussi grâce à l'implication des chercheurs et enseignants-chercheurs et de la structure des laboratoires dont l'encadrement prépare les futurs cadres en recherche et développement de notre pays.

Comme souligné par l'analyse du comité d'experts HCERES, les réflexions en matière « d'organisation et de modalités de fonctionnement » seront « appelées à être précisées, en fonction des évolutions de la ComUE, dans le règlement intérieur dont la rédaction est annoncée dans le projet ». Ce sera l'opportunité de proposer une vision concertée et partagée entre tous les partenaires du rôle du CED et ses attributions pour mettre en place une organisation plus efficiente et pérenne, permettant de « simplifier le circuit de fonctionnement de la formation doctorale en matière budgétaire ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de toute ma considération.

Le Président de l'université,


Pedro LAGES DOS SANTOS

tél
+33 (0)2 32 74 40 54

presidence@univ-lehavre.fr

25 rue Philippe Lebon
BP 1123
76063 Le Havre CEDEX

www.univ-lehavre.fr

Présidence

Rouen, le 28 avril 2021

Affaire suivie par :

Cabinet du président

☎ 02 35 14 63 35

✉ presidence@univ-rouen.fr

Le Président

À

Monsieur le Président du Hcéres

Réf. : JA/NT courrier cab33

Objet : Réponses aux recommandations proposées par le comité Hcéres du Collège des Écoles Doctorales

Monsieur le Président,

L'Université de Rouen Normandie (URN) souhaite indiquer que toutes les attributions du CED de la ComUE NU, dès lors qu'elles sont fédératrices et complémentaires aux actions menées par les services de l'établissement sont fortement soutenues. Le travail du CED est dans ce sens un bel exemple. Il reste cependant que le passage up and down via la ComUE/CED complexifie parfois les exécutions (transfert et reversement de budget par exemple vers les ED). La coopération entre établissements est d'ailleurs présentée comme un atout page 9 "*Qualités de fonctionnement collégial nourries par une forte implication de la direction, une démarche partagée d'autoévaluation constructive*". Les allocations que la Région Normandie apporte aux enseignants-chercheurs et chercheurs des laboratoires des 5 établissements fondateurs sont un réel moteur supplémentaire et favorise la montée en compétences et le rayonnement de nos structures de recherches (*financement annuel de 100 contrats doctoraux pour les établissements de la Comue, répartis à égalité entre financements complets (« RIN100 ») et partiels (50 %, « RIN50 »)*) (page 5). L'URN, de ce fait, conforte que les établissements dits « d'inscription » et la ComUE co-portent les Écoles Doctorales et co-accréditent le Doctorat pour ce volant d'allocations régionales. Toutefois, concernant la remarque en page 10 :

À l'attention des établissements

Il serait souhaitable de : Envisager, à la lumière des évolutions en cours ou à venir du cadre institutionnel, la possibilité de simplifier le circuit de fonctionnement de la formation doctorale en matière budgétaire ainsi que l'opportunité de mener, comme le suggérait un précédent rapport du Hcéres, une réflexion « sur la pertinence du transfert de l'inscription [des doctorants] au niveau de Normandie Université »

l'URN gardera l'inscription de ses doctorants (contrats établissement, ANR, Europe, Partenariats nationaux-internationaux, cotutelles, etc.) gérés par l'ensemble de ses services et personnels. La simplicité étant qu'elle puisse en fait gérer la totalité des doctorants qu'elle héberge et forme à la recherche. Par ailleurs, la mise en place de nouvelles écoles universitaires de recherche et de Graduate Schools revendiquant un volant international fort est un axe stratégique de l'établissement dans un continuum allant de la licence au doctorat. Il est important de ne pas isoler le doctorat de la dynamique interne liée à l'activité scientifique de l'ensemble des unités de recherche. Une articulation renforcée master/doctorat est au cœur du projet de l'établissement pour accroître le nombre de diplômés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le Président de l'Université
de Rouen Normandie,



Joël ALEXANDRE

Saint Etienne du Rouvray, le 8 avril 2021

Le Directeur
Monsieur Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

A

M. le Président du Comité HCERES du Collège
des Ecoles Doctorales de Normandie Université.

Objet : Observations sur le rapport HCERES du Collège des Ecoles Doctorales - Normandie Université

Monsieur le Président,

Nous remercions chaleureusement le comité HCERES pour le travail accompli et le rapport communiqué. L'INSA apprécie très fortement le travail de coordination effectué par le Conseil des Écoles Doctorales notamment en matière d'homogénéisation des procédures et de formations transversales proposées aux doctorants Normands

Au sujet de ce rapport, l'INSA Rouen Normandie souhaite apporter quelques remarques et précisions :

Concernant « l'international », l'INSA Rouen souhaite souligner que les ED NC, MIIS et PSIME ont accueilli 96 doctorants internationaux financés par leur pays d'origine à travers des accords pluriannuels établis par l'INSA Rouen Normandie (République Dominicaine, la Chine (China Scholarship Council), le Liban...). L'INSA Rouen espère développer ces appels et encore augmenter cette forte valeur ajoutée pour la formation doctorale en Normandie.

Concernant le fonctionnement global des ED, une convergence au niveau de grandes lignes directrices est effective, il faut cependant souligner l'intérêt de ne pas faire entrer tout le monde dans les mêmes cases, et le maintien de certaines spécificités est une évidence, garantissant un fonctionnement souple, réactif et agile. A ce sujet, nous précisons que sur le Campus Sciences et Ingénierie de Rouen Métropole (Madrillet), la Maison du Doctorat rouennaise est hébergée à l'INSA Rouen et est donc située sur le site au service de la totalité des doctorants des ED MIIS et PSIME des différents établissements du campus.

Par rapport à la suggestion aux établissements concernant la « pertinence du transfert de l'inscription des doctorants au niveau de Normandie Université ». Nous rappelons ici que L'INSA Rouen continuera d'inscrire ses doctorants, tout en continuant de soutenir la politique de site et une COMUE Normandie Université, délivrant le Doctorat en co-accréditation avec les établissements, garantissant ainsi une articulation en phase avec la réalité du territoire et apportant une clarté et une convergence permettant un travail futur prometteur et en toute confiance entre les divers établissements du territoire. Par soucis de clarté et de visibilité à l'échelle internationale au niveau du Groupe INSA, et au regard des accords internationaux actuels et futurs, la perte de l'inscription en doctorat par l'INSA priverait l'INSA de Rouen et par conséquent Normandie Université, de l'apport actuel et futur en termes de collaborations internationales.

En vous remerciant une nouvelle fois pour le travail accompli ; je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, toute ma considération.

Le Directeur
Mourad Abdelkrim BOUKHALFA



INSA ROUEN

Campus du Madrillet

685, avenue de l'Université - BP08 - 76801 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY CEDEX - France

Tél.+ 33 [0]2 32 95 97 00 - Fax + 33 [0]2 32 95 98 60

www.insa-rouen.fr



Normandie Université

Caen, le 08/04/2021

DRE

à qui de droit

Nos réf : CO_2021_DRE_01_MD

Affaire suivie par : M. Marco Daturi

☎ : 02 31 45 29 47

✉ : recherche@ensicaen.fr

Objet : observations à l'évaluation HCERES du CED de Normandie Université

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous quelques éléments de réponse au rapport du Comité HCERES qui a évalué le CED de Normandie Université :

L'ENSICAEN apprécie très fortement le travail effectué par le Collège des Ecoles Doctorales de Normandie Université dans son rôle de coordination des activités de formation par la recherche. En particulier, il souligne l'effort d'homogénéisation des pratiques et des procédures à tous niveaux des différentes Ecoles Doctorales, maintenant inter-établissements et exerçant sur un périmètre régional. L'ENSICAEN tient à conforter ce rôle fédérateur de coordination, voulu et réaffirmé par les établissements fondateurs, qui ne devrait jamais dériver vers une animation et un pilotage autoattribués, comme fait remarquer par les évaluateurs à la page 6, premier paragraphe du rapport : « *Le rôle du CED apparaît en ce sens plus large et plus fort que celui de délégué de certaines missions transférées par les écoles et c'est bien en termes de structure chargée de « la coordination de la politique de formation doctorale sur le territoire » et d'« instance d'animation, de coordination et de pilotage de la formation doctorale » qu'il se présente lui-même* ».

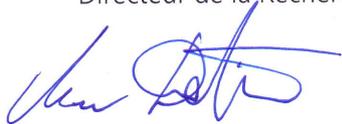
Comme les évaluateurs (page 7 du rapport : « *Le budget du collège, d'un montant annuel de l'ordre de 300 000 euros, est marqué par une certaine complexité dans l'organisation du circuit des versements et reversements, des établissements au CED et du CED aux ED, qu'il pourrait être avantageux de chercher à simplifier.* »), l'ENSICAEN remarque une certaine complexité dans le fonctionnement administratif du CED, notamment pour ce qui concerne la gestion des allocations régionales, les subventions aux Ecoles Doctorales et aux laboratoires, les protocoles d'accueil des doctorants, etc. Nous estimons qu'une gestion directe de ces dossiers par les établissements (qui a toujours montré ses avantages, grâce au savoir-faire bien consolidé des services dédiés) pourrait grandement simplifier les choses, en répondant ainsi aux recommandations suggérées à la page 9 : « *Procéder rapidement, dès que les évolutions annoncées de la ComUE permettront de connaître précisément le nouveau cadre institutionnel et d'en mesurer les incidences sur la formation doctorale, ...S'attacher à définir, en lien avec les ED et les services compétents des établissements, les aspects de partenariat avec le monde socio-économique où le collège peut le plus utilement apporter sa plus-value.* » .

Concernant la suggestion aux établissements, en fin de rapport, de « *Envisager, ... l'opportunité de mener, comme le suggérait un précédent rapport du Hcéres, une réflexion sur la pertinence du transfert de l'inscription*

[des doctorants] au niveau de Normandie Université », l'ENSICAEN réaffirme sa volonté de garder le pilotage et l'inscription (en collaboration avec l'UNICAEN ou par ses propres moyens) des doctorants, ce qui représente un aspect indissociable de l'ensemble de la stratégie scientifique de formation et recherche de l'école, tutelle, hébergeurs et employeur d'une partie du personnel de 7 laboratoires de recherche. La formation doctorale représente un pilier fondamental des activités de développement scientifique et partenarial de l'établissement, en France comme à l'étranger, et ne pourra jamais être délégué à une autre instance, sinon au niveau des aspects de complémentarité et coordination déjà mentionnés ci-dessus, pour lesquels le CED a été mandaté.

Très cordialement

Marco Daturi
Directeur de la Recherche



Jean-François Hamet
Directeur



ENSICAEN
Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs
Centre de recherche

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

